



Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2022-114

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame HÉRICOTTE Dominique visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2909 à Madame HÉRICOTTE Dominique domiciliée à Saint-Saulve (Nord) – 22 rue des Frères Lumières – Apt. 33.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 29 octobre 2022 pour une durée de cinquante ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT CINQ EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 24 octobre 2022

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le et de la publication le